#

* Datum : 22-11-2005
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2005737121
* Auteur :

Tribunal de premiere instance d'Arlon

L'an 2005, le 15 novembre.

Au greffe du tribunal de première instance d'Arlon, et par-devant nous, I. Gobert, greffier,

ont comparu :

1) Peiffer, Nicolas, clerc de notaire, né à Arlon le 27 juin 1977, domicilié à 6761 Chenois-Virton, porteur d'une procuration lui délivrée :

le 7 novembre 2005 par :

Alonso Perez, Katia Sandrine Marie Carmen, née à Metz le 25 juillet 1964, domiciliée rue Alexandre Dumas 62, à F-75011 Paris (France), en son nom personnel;

2) Didrige, Katty, née à Saint-Mard le 30 décembre 1966, domiciliée rue Claie 1B, à 6792 Aix-sur-Cloie, agissant en sa qualité de mère de son enfant mineure :

Alonso Pilar, Ingrid, née à Virton le 27 décembre 1994, autorisée à ce faire en vertu d'une ordonnance de Mme le juge de paix suppléant du canton de Messancy, en date du 9 novembre 2005.

Lesquels comparants ont, le premier au nom de sa mandante et la deuxième au nom de sa fille mineure, déclaré accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Alonso Perez, Jésus, né à Madrid (Espagne) le 3 mars 1941, en son vivant domicilié rue Claie 1B, à 6792 Aix-sur-Cloie, décédé à Saint-Mard (Virton) le 7 octobre 2005.

Dont acte dressé sur réquisition expresse des comparants qu'après lecture faite, ils ont signé avec nous, greffier.

Les créanciers et légataires éventuels dudit défunt sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion.

Cet avis doit être adressé à Me Culot, François, notaire, avenue Bouvier 68, à 6760 Virton.

Arlon, le 15 novembre 2005.

Le greffier : (signé) I. Gobert.